

Le Chèque Energie

Carte d'identité du dispositif

Quoi ?

Le chèque énergie est un dispositif de lutte contre la précarité énergétique qui se substitue depuis 2018 aux tarifs sociaux de l'électricité et du gaz. Ce chèque annuel est destiné à aider les ménages français aux revenus les plus modestes à régler leurs dépenses d'énergie ou à financer certains travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de leur logement.

Pour qui ?

Ce dispositif s'adresse à tous les ménages répondant aux critères d'octroi. Les professionnels concernés sont tenus d'accepter ce chèque qui concerne tous les types d'énergie.

Conditions d'attribution

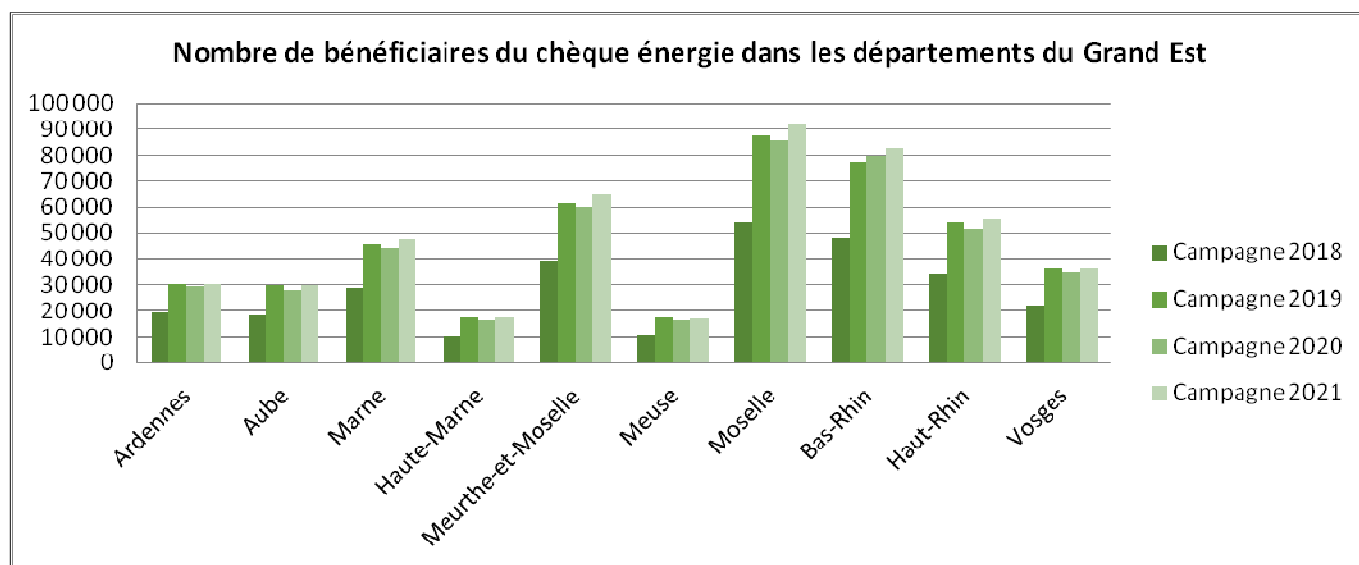
L'éligibilité à ce dispositif dépend des informations relatives aux revenus des ménages transmises par les services fiscaux. Aucune démarche n'est nécessaire pour bénéficier du chèque énergie, chaque ménage éligible le reçoit automatiquement chaque année à son domicile.



Pour aller plus loin :

- https://onpe.org/sites/default/files/17-cheque-energie-2019_0.pdf
- <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>

Zoom sur le dispositif dans le Grand Est



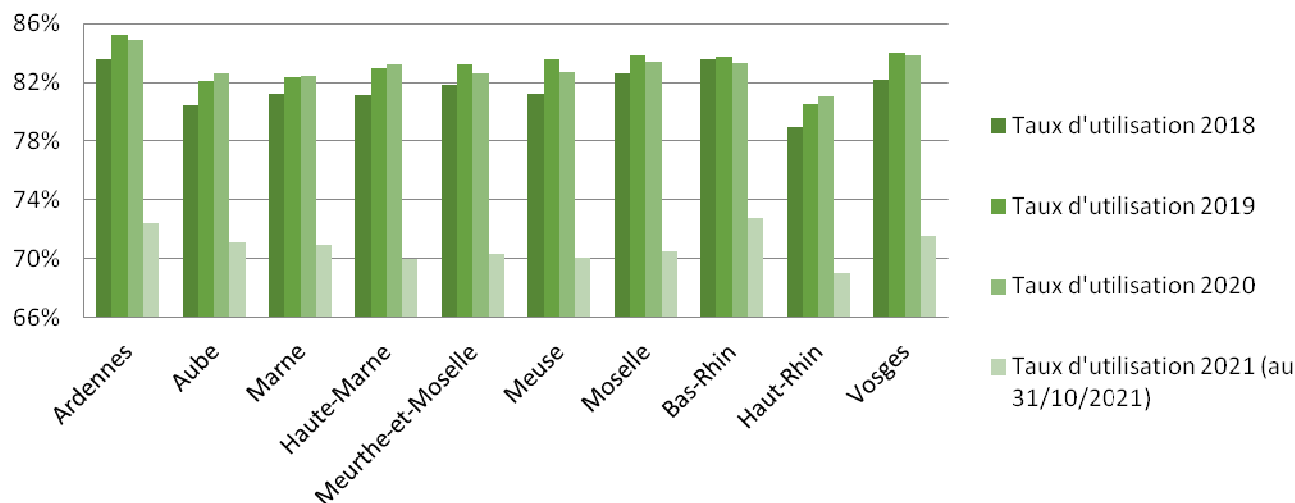
- En **2019**, le chèque énergie a été envoyé à **456 929** ménages du Grand Est, soit une augmentation de **60,3%** par rapport la campagne **2018**, qui avait assuré l'envoi de **258 046** chèques aux ménages possédant les revenus les plus modestes de la région.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires entre la campagne 2018 et la campagne 2019 du dispositif s'explique par un assouplissement des critères d'éligibilité au chèque, notamment une augmentation des plafonds d'attribution.

- En **2020**, **446 067** ménages du Grand Est disposent de ce chèque, d'un montant moyen de **147 €**, pour accompagner le règlement de leurs dépenses d'énergie. Cela représente plus de **65 M€** pour la région.
- En **2021**, **473 652** ménages du Grand Est ont reçu un chèque énergie lors de la campagne du printemps. Face à la hausse exceptionnelle des prix de l'énergie, en particulier de l'électricité et du gaz, un **envoi exceptionnel d'un chèque énergie de 100 €** a lieu en décembre 2021 pour tous les bénéficiaires.

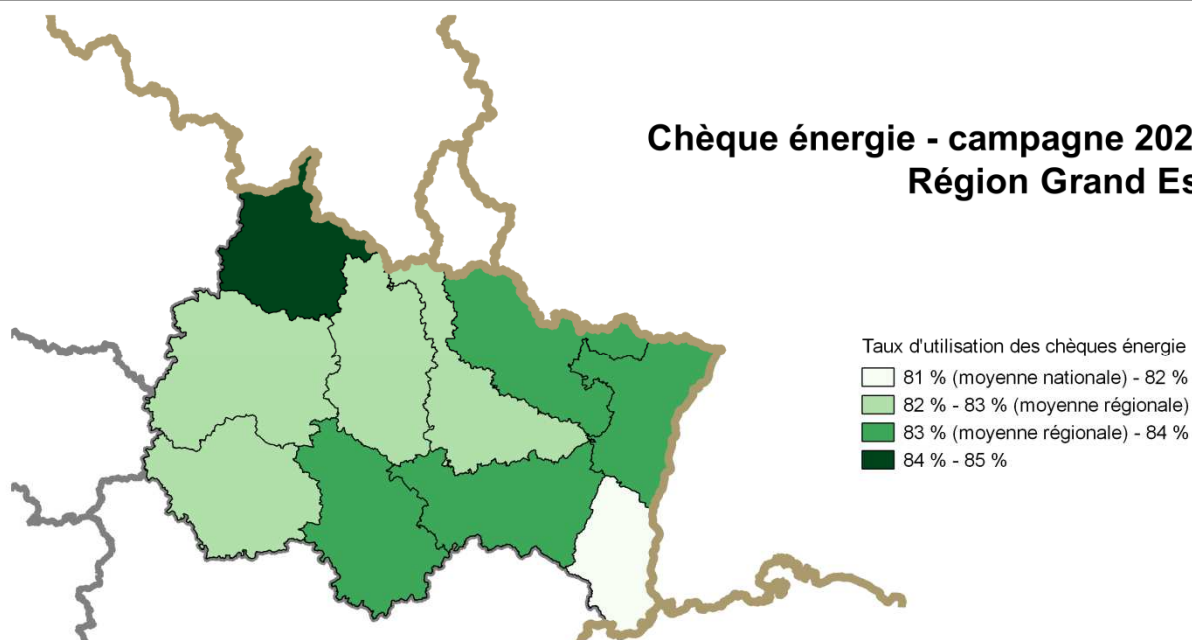
Comparaison départementale de l'utilisation du chèque énergie

79



- Sur la campagne 2018, le niveau de consommation des chèques énergie en Grand Est était de 81,86 %, supérieur de près de 3 % à la moyenne nationale.
- Sur la campagne **2019**, le pourcentage de consommation du chèque énergie dans le Grand Est a dépassé celui de la campagne 2018, atteignant **83,06 %**, ce qui représente **379 524** chèques utilisés, et qui demeure supérieur de plus de 2,5 % au taux d'utilisation national. En tête, le département des Ardennes présente un taux de plus de 85 %.

Chèque énergie - campagne 2020 Région Grand Est



DREAL Grand Est / STELC. Décembre 2021

- L'utilisation du chèque énergie sur la campagne 2020 est équivalente à celle de la campagne 2019, avec un taux régional moyen de 83 %, supérieur à la moyenne nationale de 2 %. Le département des Ardennes reste en tête avec une utilisation qui approche les 85 %.
- Au 31/10/2021, le taux d'utilisation régional sur la campagne 2021 en cours est de 71 % (de plus de 2 points supérieur au taux national). Ce taux devrait augmenter avec l'envoi des chèques exceptionnels de décembre 2021 qui vont rappeler la campagne en cours.